

«Des personnes seront chargées de l'écoute»

Anne Emery-Torracinta, cheffe de l'Instruction publique, veut sensibiliser les élèves et le personnel scolaire aux abus en tous genres. Un peu tard?

Peu après les révélations sur Tariq Ramadan, la cheffe du Département de l'Instruction publique (DIP), Anne Emery-Torracinta, laissait entendre que les enseignants étaient mieux formés aujourd'hui. Changement de ton. Elle reconnaît que le département a encore du travail à faire et annonce vouloir créer un lieu d'écoute, externe à l'École, pour les élèves victimes d'abus.

À la suite des révélations sur Tariq Ramadan pour des faits anciens, un professeur en poste actuellement a été mis en cause. Pouvez-vous confirmer ce cas?

Je ne peux pas m'exprimer sur des situations particulières, mais je peux dire qu'à chaque fois qu'un problème remonte aujourd'hui au DIP, la situation est prise au sérieux et traitée. Les enseignants doivent avoir une posture irréprochable. L'affaire Tariq Ramadan, pour autant que les faits dénoncés dans vos colonnes soient avérés, montre qu'il y a eu des failles dans les années 80-90. Il faut éviter qu'elles ne se reproduisent. Les mentalités ont évolué dans le bon sens, mais ce n'est pas suffisant et nous tirons aujourd'hui les leçons du passé. Il est toujours très difficile pour un élève de parler d'un abus, et pas seulement d'ordre sexuel. Nous avons encore du travail à faire pour prendre en compte la parole des victimes de certains agissements. En tant que femme, je suis très touchée par ces témoignages.

Vers qui un élève peut-il se tourner aujourd'hui en cas de comportement déviant d'un enseignant?

Il n'y a pas de procédure écrite, de structure d'écoute spécifique signalée comme telle. Les élèves peuvent avoir du mal à reconnaître sur le moment ce qui leur arrive et à parler à quelqu'un de confiance. Nous devons donc nous assurer que leur parole est prise en compte.

Quel est votre plan?

Avec l'Office de l'enfance et de la jeunesse, nous avons pris contact récemment avec le centre LAVI d'aide aux victimes d'infractions pour pouvoir identifier des personnes chargées de l'écoute, extérieures à l'école, tout en faisant partie du département. Nous allons élaborer une documentation à l'usage des élèves, pour les informer et leur rappeler leurs droits. Une autre documentation sera destinée aux personnels scolaires pour leur rappeler leurs devoirs. En clair, nous voulons rappeler à chacun les lignes de conduite, mais aussi clarifier la procédure en matière d'abus, et pas seulement sexuel. Deuxièmement, nous allons mettre en place un groupe de veille, constitué de membres du DIP et de per-



sonnes extérieures, afin de tenir compte de l'évolution de la société et d'anticiper les problèmes pouvant toucher les élèves. L'idée est d'être proactif, dans le but de les protéger. Nous voulons prendre le temps de mettre en place ce dispositif d'ici à la rentrée 2018.

Concrètement, si un enseignant entend une rumeur sur le comportement interdit d'un collègue, que doit-il faire?

Il doit s'adresser à sa direction. Cela fait partie des points que nous devons clarifier. Il ne faut pas laisser courir une rumeur. Elle peut reposer sur des faits réels, ce qui nécessite une protection de l'élève, ou être infondée et faire du mal à la personne accusée. Je voudrais d'ailleurs rappeler que l'immense majorité des enseignants a une posture correcte.

Ce n'est pas un peu tard pour réagir?

J'ai toujours agi lorsque les situations ont été remontées. Mais maintenant, je réalise qu'il est nécessaire de créer un lieu de confiance pour aider les victimes à témoigner.

Quatre anciennes élèves de Tariq Ramadan réalisent aujourd'hui que l'École n'a pas su les protéger. Allez-vous agir pour savoir si elle a failli?

Nous n'avons aucun moyen de confirmer ou d'infirmer les faits dénoncés dans la presse. Les fonctionnaires de l'époque ont quitté le département, donc nous ne pouvons plus agir légalement. Aucune de ces anciennes élèves ne s'est adressée au DIP. Nous ne les connaissons pas. Nous n'avons pas de trace.

Pas de trace? Pourquoi n'ouvrez-vous pas le dossier de Tariq Ramadan? Avez-vous peur de ce que vous pourriez y trouver?

Absolument pas! Nous n'avons pas le droit d'enquêter sur des personnes qui ne sont plus employées au département.

Alors comment expliquez-vous que des rumeurs persistantes courent sur la destruction de ce dossier?

Rien ne me fait dire que des éléments sur cet ancien professeur auraient été supprimés. Le DIP dispose d'un dossier à son sujet contenant des éléments administratifs, mais rien qui relève de ce type d'affaire. **Propos recueillis par S.R.**